

DOSSIER DE PRESENTATION

DU LABEL « MEDIATION SCIENTIFIQUE » DU DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Septembre 2023

I - Fiche récapitulative

Date d'ouverture prévisionnelle :

1^{ère} session : printemps 2024

Composante(s) assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

DRV/SDED Université de Lorraine

DVUC/SAPS Université de Lorraine

Nom du Responsable pédagogique et opérationnel de la formation :

Julie Adam

Qualité :

ss-dir SAPS

Téléphone :

06 40 63 32 83

E-mail :

julie.adam@univ-lorraine.fr

Composante de rattachement :

DVUC

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :

DRV/SDED Université de Lorraine

II - Description générale du projet

II - 1 Origine de la démarche « Label » à l'Université de Lorraine

Le Collège Lorrain des Écoles Doctorales (CLED), la Sous-Direction des Études Doctorales (SDED) par l'intermédiaire du bureau Formation, Insertion, Promotion du doctorat (FIP) ont pour mission de proposer aux doctorants des dispositifs de formation pertinents qui facilitent leur insertion professionnelle.

A partir de 2013-2014, l'organisation d'un programme de formations transverses a eu pour objectif de proposer aux doctorants des parcours de formation orientés vers une approche métier dans la perspective de la préparation à l'après thèse. Cette démarche a abouti à la création d'un premier parcours dédié à la formation au métier d'enseignant du supérieur.

Pour compléter cette démarche, un label « Enseignement supérieur » a été proposé par l'université de Lorraine aux doctorants qui le souhaitent, comme une reconnaissance officielle des compétences construites lors de ce parcours. Ce label « Enseignement supérieur » apporte une plus-value au cursus du doctorant qui envisage de mener une carrière liée à l'enseignement. Sa création a été décidée par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine au cours de sa réunion du 8 juillet 2014.

Cet ensemble parcours/label a été conçu comme une première étape devant déboucher sur d'autres ensembles parcours/label présentant d'autres grands débouchés professionnels ouverts aux jeunes docteurs.

La présente demande concerne les métiers de la médiation scientifique.

II - 2 Les objectifs du label « Médiation scientifique »

Ce label a l'ambition de valoriser l'ensemble des actions menées par les doctorants dans le domaine de la médiation scientifique. Il permet d'attirer l'attention sur des compétences acquises par le doctorant en termes de communication et de vulgarisation des savoirs, de gestion de projet, d'ouverture culturelle.

L'expérience, qui pourra être valorisée par les doctorants, consistera à la fois en des éléments théoriques (formations, participation à des colloques ou journées de rencontres sur la médiation scientifique...) et des éléments pratiques (implication dans la conception et/ou l'animation de séances de médiation scientifique).

L'acquisition de ce label offre une valeur ajoutée dans le dossier d'un candidat prétendant à des fonctions nécessitant des compétences spécifiques en communication, mais également pour toute fonction de gestion de projet et d'équipe, notamment dans le domaine de la recherche publique ou privée. Les doctorants souhaitant s'orienter vers les métiers de la médiation des sciences sont, bien évidemment, particulièrement concernés.

Le label est obtenu après avoir suivi une formation répondant à un cahier des charges précis et après avoir satisfait à des exigences particulières décrites dans la suite du dossier.

II - 3 Positionnement du label au niveau régional et national

Le label « Médiation scientifique » est lancé pour la première fois en 2023/2024 à l'Université de Lorraine.

Il vient s'ajouter au label « Enseignement Supérieur » proposé par l'Université de Lorraine ainsi qu'à d'autres labels proposés par d'autres universités en France ou à l'étranger pour faciliter l'insertion professionnelle des doctorants en fonction de secteurs d'emplois potentiels.

La délivrance du label « Médiation scientifique » a vocation à s’inscrire dans un réseau national et/ou international de délivrance de labels de formations doctorales pour tendre d’une part, vers une reconnaissance large du label et d’autre part, pour viser la délivrance d’une certification nationale reconnue par l’État.

II - 4 Publics visés

- Tous les doctorants intéressés par la médiation scientifique et impliqués au cours de leur parcours dans des formations et activités de médiation scientifique pour un volume d’heures significatif

II - 5 Débouchés

Métiers visés	Code ROME
Chargé.e de médiation scientifique	
Responsable de communication	E1103
Journaliste scientifique	E1106

II – 6 Partenariats envisagés

- Composantes formation et recherche de l’Université de Lorraine
- Organismes de recherche lorrains

Cette labellisation « médiation scientifique » s’inscrit dans la démarche « Sciences Avec et Pour la Société » portée par l’Université de Lorraine et le site lorrain, ainsi que dans la convention de site CORIS.

II – 7 Jury du label

Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement
Expert médiation scientifique	Université de Lorraine
Expert médiation scientifique	EPST du site lorrain (CHRU, CNRS, INRE, Inria, Inserm)
Directeur école doctorale	Collège Lorrain des Ecoles Doctorales
Directeur école doctorale	Collège Lorrain des Ecoles Doctorales

Le jury du label sera assisté dans son organisation par une personne de la Maison du Doctorat et une personne de la sous-direction Sciences Avec et Pour la Société.

III - Les modalités d’obtention du label

III - 1 La candidature au label « Médiation scientifique »

Le doctorant ou le docteur qui souhaite obtenir le label « **Médiation scientifique** » doit :

- **Déposer un dossier de candidature** à l'obtention du label, adressé à la Direction de la Recherche et de la Valorisation, Service des Études doctorales, Maison du Doctorat, campus ARTEM à la date fixée annuellement par le jury.

Ce dossier comporte :

- Un descriptif détaillé et argumenté des motivations et du parcours du doctorant
- les attestations de participation à des actions de culture scientifique (descriptif de l'action, descriptif de l'implication du doctorant, public ciblé, contenu scientifique et pédagogique, temps consacré à l'action...). Le volume total de ces actions doit correspondre à 32 jours minimum d'implication sur la durée de la thèse ;
- les attestations du suivi de 14 jours ou 84 heures de formation liées au parcours défini pour l'acquisition de compétences en médiation scientifique dans le cadre d'une mission complémentaire à un contrat doctoral : liste des formations suivies en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année : contenus, volume, modules fondamentaux et module d'approfondissement, parmi les formations proposées en annexe

L'autorisation de présenter une soutenance orale est accordée après examen du dossier par le jury du label.

- **Présenter une soutenance orale.**

- La soutenance donne lieu à un exposé oral de 10' au cours duquel le candidat prend appui sur les compétences acquises dans les modules de formation et lors de la pratique. Le candidat justifie les compétences qu'il a acquises au regard du référentiel du médiateur scientifique (Annexe 2).
- Un entretien de 20' permet de revenir sur certains points de l'exposé. Le contenu des formations théoriques et l'expérience de terrain acquise au cours de la durée du doctorat pourront constituer des éléments de la discussion.

Une attestation est délivrée par l'Université de Lorraine aux candidats retenus par délibération du jury.

L'inscription au label est gratuite pour les doctorants inscrits dans une école doctorale de l'université de Lorraine. Il est possible de se présenter au label même pour des doctorants ayant soutenu leur thèse, si l'on reste dans l'année universitaire en cours.

Pour les autres candidats, les frais de dossier seront fixés annuellement par le CA de l'université.

III - 2 Le programme de formation doctorale sur lequel s'appuie le label

Le doctorant souhaitant postuler au label « Médiation scientifique » devra effectuer 14 jours de formation au cours de son doctorat dont au moins :

- 8 jours choisis parmi les formations du catalogue « médiation scientifique », comprenant obligatoirement la formation « Découverte de la médiation scientifique »
- et 6 jours parmi les formations optionnelles et complémentaires pour le label.

Ces formations sont listées en annexe 1.

Il est aussi possible pour le doctorant de suivre des formations proposées par d'autres universités/structures de formation qui interviendraient dans ce cas en tant que formations optionnelles.

Le Syllabus complet de la formation doctorale à l'Université de Lorraine est consultable à l'adresse suivante : <https://www.adum.fr/as/ed/lorraine/formations.pl?site=lorraine>

III – 3 Cadre proposé pour la mise en pratique

Il n'existe pas un modèle unique d'action de médiation scientifique qui soit éligible dans le cadre de ce label. Cependant, afin de guider les doctorants candidats, voici quelques pistes qui permettront à chacun de percevoir quelles sont les actions attendues afin de valider le label.

Les actions éligibles sont des expériences pratiques mises en œuvre par le doctorant visant à :

- savoir parler de ses recherches
- savoir parler des recherches des autres
- s'ouvrir, travailler en réseau, échanger, y compris en dehors du milieu scientifique (milieu artistique par exemple)

Exemples d'actions :

- conception et encadrement de visites sur un lieu de recherche (grand public, scolaires, industriels...)
- conception et participation à un projet de médiation scientifique dans le cadre d'une manifestation type Fête de la science, Semaine de la Recherche, Nuit des Chercheurs, Sciences en Lumière, expositions, Science&You, Pint of Science...
- accompagnement de projets de sciences en classe
- accompagnement de projets de sciences participatives
- réalisation de supports de communication pour la médiation scientifique (film, blog, article vulgarisé, séquence audio...).
- formation à la démarche de recherche pour les non-scientifiques
- intervention et/ou participation à l'organisation d'un événement professionnel de CSTI (conférence, workshop...)
- participation à la création et/ou au développement de partenariats contribuant à renforcer la CSTI (organismes de recherche, associations, collectivités...)
- implication dans les actions d'animation scientifique des clubs-étudiants chercheurs Orion

Une attention toute particulière sera portée à toute initiative personnelle visant à rapprocher les sciences de la société.

IV - Evaluation

Composition et fonction du jury

Le jury est composé d'au moins quatre membres représentant de manière paritaire le dispositif doctoral et les experts en culture scientifique.

Il étudie la recevabilité des dossiers et délibère pour l'attribution du label.

ANNEXE 1 : liste des formations

Ci-dessous, un extrait du syllabus de l'Université de Lorraine (numéros et titres des formations parmi lesquelles le doctorant souhaitant postuler au label « médiation scientifique » devra choisir 14 jours de formation), sur la base de la mise en œuvre 2023-2024 de ce programme de cours. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction de l'offre annuelle des formations.

CATALOGUE « MEDIATION SCIENTIFIQUE » (minimum 8 jours)		
Numéro	Titre	Durée en heures ou en jours
PA1.4 MDD 41	Découverte de la médiation scientifique	6h (1 jour)
PA1.4 MDD 42	Introduction to science communication	6h (1 jour)
PA1.4 MDD 43	Histoire de la culture scientifique	6h (1 jour)
PA1.4 MDD 44	Datavisualisation : présenter ses données de recherche de manière visuelle et percutante	6h (1 jour)
PA1.4 MDD 45	Ma Thèse en 180 secondes	Formation + présélections : 18h (3 jours) Si finale de l'UL : 24h (4 jours) Si finale nationale : 30h (5 jours)
PA1.4 MDD 46	Zététique et auto-défense intellectuelle	12h (2 jours)
PA1.4 MDD 47	Tous Chercheurs	18h (3 jours)
PA1.4 MDD 48	Expérimentarium	18h (3 jours)
PA1.4 MDD 50	Science & Média : apprendre à rédiger pour un média d'information grand public	12h (2 jours)
PA1.4 MDD 51	Médiation scientifique et bande-dessinée	12h (2 jours)
PA1.4 MDD 52	Santé : parler de sa recherche au grand public	6h (1 jour)

CATALOGUE DE « FORMATIONS OPTIONNELLES » (parmi les autres rubriques du catalogue, maximum 6 jours)		
Numéro	Titre	Durée en heures ou en jours
AT2. MDD 31	MOOC Gestion de projet	Parcours classique : 18h (3 jours) Parcours avancé : 36h (6 jours)
AT2. MDD 41	Développer ses capacités à communiquer de manière individuelle et collective	21h (3 jours)
AT2. MDD 42	Prise de parole en public	12h (2 jours)
AT2. MDD 42	Public Speaking Workshop	12h (2 jours)
AT2. MDD 54	Controverse et vérité scientifique	12h (2 jours)

